

COMMUNIQUÉ

CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE KLÉPIERRE

Paris, le 6 avril 2026

Le Conseil de surveillance de Klépierre réuni le 3 avril 2026, a rendu hommage à M. David Simon, président du Conseil de surveillance de la Société pendant 14 ans, décédé le 22 mars dernier.

Le Conseil de surveillance a décidé à l'unanimité, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, avec effet immédiat, de :

- nommer M. Stanley Shashoua en qualité de Président du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance ;
- co-opter M. Emmanuel Cronier en qualité de membre non indépendant du Conseil de surveillance, pour une durée d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026¹.

À l'issue de cette décision, le Conseil de surveillance de Klépierre est composé de 9 membres, dont 6 indépendants et 3 représentants de Simon Property Group, dont le Président. Cette répartition est identique à celle du 17 février 2026, date de la précédente réunion du Conseil de Surveillance.

Stanley Shashoua siège au Conseil de surveillance de la Société depuis le 14 avril 2015. Il est, depuis 2025 Président - Immobilier international de Simon Property Group. Après un début de carrière dans la finance et l'immobilier, il a rejoint Simon Property Group en 2013 comme Responsable du développement international, avant d'en devenir le Directeur des investissements.

Emmanuel Cronier est *Senior Managing Director Europe* au sein de Simon Property Group. Il a rejoint cette entreprise en 2008 en tant que *Vice President* de la division internationale, avant de devenir *Managing Director Europe*. Il dispose de plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs de l'immobilier et de l'industrie. Au cours de sa carrière, il a occupé diverses fonctions de direction, notamment chez Unibail-Rodamco et General Electric. Il a débuté sa carrière en 1994 chez KPMG en audit et en conseil.

Stanley Shashoua a déclaré : « **Je suis profondément honoré de prendre la présidence du Conseil de surveillance de Klépierre à la suite de David Simon, un leader exemplaire et visionnaire dont l'héritage continuera de nous inspirer tous. Je suis particulièrement décidé à poursuivre la stratégie que David a mise en place de manière si réfléchie et à soutenir avec détermination l'excellence opérationnelle appliquée dans toute l'entreprise. Nous resterons par ailleurs fermement attachés à ce que Klépierre conserve l'un des meilleurs profils financiers du secteur. L'équipe dirigeante du groupe a toute ma confiance ; je sais qu'elle continuera à générer de la croissance dans la durée et à créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires.** »

¹ Cf. communiqué de presse relatif au départ de David Simon disponible sur le site de la Société : <https://www.klepierre.com/finance/klepierre-annonce-une-evolution-de-son-conseil-de-surveillance>.



INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale du 7 mai 2026

À la suite de la publication de l'avis de réunion du 1^{er} avril 2026, l'ordre du jour et les projets de résolutions de l'Assemblée Générale du 7 mai 2026 seront complétés en conséquence.

Ce complément fera l'objet d'un avis rectificatif qui sera publié le 22 avril 2026, intégrant la ratification de la nomination provisoire de M. Emmanuel Cronier, intervenue par voie de cooptation par le Conseil de surveillance réuni le 3 avril.

Les autres résolutions demeurent inchangées.

Cet avis rectificatif sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et mis en ligne sur le site internet de la Société.

Informations relatives à la rémunération du Président du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 26.5.2 du Code AFEP-MEDEF ainsi qu'aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, la Société rend publiques les informations relatives aux éléments de rémunération dus ou attribués à M. David Simon au titre de ses mandats au sein de la Société.

Les informations relatives à la rémunération attribuée à M. David Simon au titre de l'exercice 2025 versée en 2026 figurent à la section 6.2.2 du document d'enregistrement universel 2025 disponible sur le site internet de Klépierre : <https://www.klepierre.com/finance/document-d-enregistrement-universel-2025>.

La rémunération due à M. David Simon au titre de l'exercice 2026 est déterminée conformément à la politique de rémunération en vigueur à la date de cessation de ses fonctions et *pro rata temporis* sur la base d'une présence du 1^{er} janvier au 19 février 2026, soit 7 671,24 €. Ce montant correspond exclusivement à la part de rémunération fixe.

Aucune rémunération exceptionnelle, indemnité de départ ou de non-concurrence, ou retraite supplémentaire ne sera perçue au titre de 2026.

De plus, il est précisé que M. David Simon ne bénéficiait ni (i) de plans de rémunérations variables pluriannuelles ou différées en cours, ni (ii) d'options d'actions non encore levées ou d'actions de performance non encore acquises.

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS

Laurent Budd, CFA, Group Head of Investor Relations and Financial Communication

+33 (0)6 86 59 74 36 — laurent.budd@klepierre.com

Hugo Martins, Investor Relations Manager

+33 (0)7 72 11 63 24 — hugo.martins@klepierre.com

Tanguy Phelippeau, Investor Relations Manager

+33 (0)7 72 09 29 57 — tanguy.phelippeau@klepierre.com

CONTACTS PRESSE

Hélène Salmon, Group Head of Communication

+33 (0)6 43 41 97 18 — helene.salmon@klepierre.com

Wandrille Clermontel, Taddeo

+33 (0)6 33 05 48 50 — teamklepierre@taddeo.fr

À PROPOS DE KLÉPIERRE

Klepierre, est le leader européen des centres commerciaux en Europe continentale. Le portefeuille de la Société est estimé à 21,2 milliards d'euros au 31 décembre 2025, et compte de grands centres commerciaux dans plus de 10 pays en Europe continentale, qui accueillent plus de 720 millions de visiteurs par an. Klépierre est une Société d'investissement immobilier cotée (SIIC) française, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris, et est membre des indices CAC Next 20 et EPRA Euro Zone. Elle est aussi membre d'indices éthiques, comme le CAC SBT 1.5, MSCI Europe ESG Leaders, FTSE4Good, Euronext Vigeo Europe 120, et figure sur la « Liste A » du CDP. Ces distinctions soulignent l'engagement de Klépierre dans une démarche proactive de développement durable, ainsi que le leadership mondial du Groupe dans la lutte contre le changement climatique.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site Internet : www.klepierre.com 



Certifié avec
wiztrust